Examen des modifications apportées à la *Loi sur les pêches* en 2012 : Réinstauration des protections éliminées et intégration de mécanismes de protection modernes

Mise à jour et les prochaines étapes

Novembre 2017

Aperçu de la présentation

- Introduction
- Examen des modifications apportées à la *Loi sur les pêches* en 2012
- Réponse du gouvernement au Comité permanent
- Prochaines étapes

Contexte

- En septembre 2016, le Comité permanent des pêches et des océans (CPPO) a entamé un examen des modifications apportées à la Loi sur les pêches en 2012.
- L'examen du CPPO porte sur les modifications législatives des dispositions relatives à la protection des pêches de la *Loi sur les pêches* :
  - le champ d'application de la *Loi sur les pêches* et, plus précisément, l'**interdiction de causer des dommages sérieux au poisson**;
  - la façon dont l'interdiction est mise en œuvre afin de protéger le poisson et son habitat;
  - la **définition** des termes « dommage sérieux au poisson », « **commerciale** », « **récréative** » et « **autochtone** » dans le contexte des pêches;
  - le recours à des **pouvoirs de réglementation** prévus par la *Loi sur les pêches* et d'autres dispositions connexes de la Loi;
  - la **capacité** de Pêches et Océans Canada d'assurer la protection du poisson et de son habitat au moyen d'un examen des projets, d'une surveillance et de l'application de la loi.

Sommaire du rapport du CPPO

- Le 24 février 2017, le CPPO a publié son rapport, intitulé « Examen des modifications apportées à la Loi sur les pêches en 2012 : renforcer la protection du poisson et de son habitat et la gestion des pêches canadiennes ».
- Il appuie son rapport sur les dires de 50 témoins et sur 188 présentations écrites des gouvernements provinciaux, de groupes autochtones, d'associations de pêcheurs, de scientifiques, d'organismes non gouvernementaux, d'associations professionnelles et d'autres personnes intéressées.
- Le Comité a précisé que les contributions des groupes autochtones et du public qui ne lui ont pas été transmises seront prises en compte pendant le processus de consultation distinct et complémentaire du MPO.

Sommaire du rapport du CPPO

Le Comité a conclu que, même si des éléments positifs ont été apportés à la *Loi sur les pêches* en 2012, d'autres modifications de politiques, de programmes et de législation sont nécessaires.

Les points saillants découlant des 32 recommandations du rapport du CPPO comprennent notamment :

- Ramener l'interdiction de détériorer, détruire ou perturber l'habitat du poisson (article 35) et supprimer le concept de dommage sérieux de la Loi.
- Étendre la protection à tous les poissons et à leurs habitats.
- Créer un comité consultatif chargé de formuler des recommandations en ce qui concerne l'administration et l'application de la Loi.

Sommaire du rapport du CPPO

Les points saillants découlant des 32 recommandations du rapport du CPPO comprennent notamment (suite) :

- Prise en compte des effets cumulatifs et de la conservation à long terme suivant l'approche de précaution et les approches écosystémiques durant l'examen des projets (préambule de la Loi).
- Investissements dans l'embauche de personnel.
- Investissements dans l'amélioration de la surveillance et de l'application de la loi, dans les systèmes de bases de données et dans la recherche sur la science des écosystèmes.

Réponse à l'examen du CPPO

- La réponse du gouvernement au rapport final du Comité permanent a été présentée au Parlement le 21 juin 2017.
- Dans la réponse qu'il propose au CPPO, le gouvernement accepte toutes les recommandations et décrit les possibilités de réinstauration des protections éliminées et l'intégration des mécanismes de protection modernes qui nécessitent des modifications sur le plan de la législation, des politiques et des programmes.
- La réponse est structurée de telle sorte que les recommandations sont regroupées en quatre thèmes :
    1. Planification et gestion intégrée
    2. Activités de réglementation et d'application de la loi
    3. Partenariat et collaboration
    4. Surveillance et rapports
- Le Ministère en est maintenant à considérer et consulter sur des idées pour les politiques et les actions futures du programme.

Idées pour les politiques futures et les actions du programme

Comment pourrions-nous travailler ensemble pour réaliser ce qui suit, sous le thème de Planification et gestion intégrée?

- Favoriser une **participation élargie au début des activités** de planification et de gestion;
- Permettre l'indentification proactive des **habitats importants** (tels que des lieux ayant une importance écologique) et la prise en compte de ces zones dans la prise de décision;
- Collaborer avec les partenaires pour déterminer les **principales priorités en matière de restauration**;
- Assurer que des mesures soient prises pour le **rétablissement des stocks** de poisson décimés.
- Considérer les données scientifiques ainsi que les connaissances communautaires et traditionnelles autochtones;
- Clarifier l'objectif de la Loi et incorporeront des principes modernes de **gestion des ressources et de planification**, tels que la considération des effets cumulatifs, l'approche de précaution et la gestion écosystémiques.
- Considérer les facteurs sociaux, économiques et culturels.
- Permettre la délivrance de permis à plus long terme en vertu de règlements.
- Renforcer la capacité de mettre en œuvre et d'appliquer les politiques des pêches côtières.

Idées pour les politiques futures et les actions du programme

Comment pourrions-nous travailler ensemble pour réaliser ce qui suit, sous le thème de Réglementation et application de la loi?

- Améliorer les dispositions de la protection des pêches en faisant des modifications qui:
  - Prohiberont la **détérioration**, la **destruction** ou la **perturbation de l'habitat du poisson** (DDP);
  - Préciseront les **facteurs pris en compte** dans les décisions concernant les approbations
  - Préciseront dans quelles circonstances cas des **autorisations délivrées en vertu de la *Loi sur les pêches*** sont nécessaires pour les projets et dans quels cas elles ne le sont pas;
  - Détermineront les mesures permettant d'éviter et d'atténuer les dommages causés à l'habitat, y compris par l'élaboration et l'application de **normes et de codes de pratique**;
- Clarifier la définition de « pêcherie » pour quelle comprenne des pêches spécifiques (par exemple, la période, la méthode et les engins utilisés dans l'activité de pêche), ainsi que les ressources halieutiques en général;
- Clarifier et moderniser les **pouvoirs d'application de la Loi**, y compris les pouvoirs d'inspection, les autorités pour conclure des accords de mesures de rechange, le cas échéant, et les pouvoirs accrus des tribunaux en ce qui concerne les saisies, confiscations de prises / articles illégaux;
- Moderniser les **pouvoirs d'établissement de frais**; et
- Ajouter l'autorisation de suspendre ou d'annuler un permis s'il y a des amendes en souffrance liées à des infractions aux pêches.

Idées pour les politiques futures et les actions du programme

Comment pourrions-nous travailler ensemble pour réaliser ce qui suit, sous le thème Partenariat et collaboration?

- Favoriser les partenariats pour les activités qui **préservent et améliorent l'habitat du poisson**;
- **Développer des compétences scientifiques** en matière de protection du poisson et de son habitat;
- Établir des **organes consultatifs** chargés de fournir des conseils au Ministre sur des questions relatives à la Loi;
- **Renforcer le leadership**, la collaboration et la communication du gouvernement fédéral avec tous les ordres de gouvernement, dans toutes les régions.
- Permettre l'**examen périodique** de la Loi pour permettre un dialogue et des améliorations continus.

Idées pour les politiques futures et les actions du programme

Comment pourrions-nous travailler ensemble pour réaliser ce qui suit, sous le thème La surveillance et rendre des comptes aux Canadiens?

- Fournir un **accès transparent à l'information** sur les projets et les activités qui ont des répercussions sur le poisson et son habitat par :
  - l'amélioration des rapports des promoteurs;
  - le renforcement de la surveillance de la conformité; et
  - de l'information pertinente et accessible, fournie en temps opportun (par exemple à travers un registre public).
- Moderniser les exigences pour la **tenue de dossiers et la fourniture de renseignements.**

Idées pour les politiques futures et les actions du programme

Comment pourrions-nous travailler ensemble pour réaliser ce qui suit, sous le thème de Travailler en partenariat avec les peuples autochtones?

- Renforcer les opportunités pour la participation des peuples autochtones à la conservation et à la protection du poisson d'eau douce et marine et de son habitat et à la gestion des pêches;
- Permettre l'engagement et la participation continue des peuples autochtones dans la planification, la prise de décision, la gestion et le suivi et l'application des lois liées aux pêches et à l'habitat du poisson; et
- Incorporer le savoir traditionnel autochtone dans la prise de décisions pour des décisions mieux informées.

Prochaines étapes

- Dépôt des modifications proposées à la Loi attendu au cours des prochains mois, date à être déterminer.
- Pêches et Océans Canada s'est engagé à:
  - Fournir des mises à jour sur le processus parlementaire lié aux changements à la *Loi sur les pêches*
  - Mobiliser les groupes autochtones et les conseils de gestion des ressources pour partager l'information sur le processus d'examen en cours et discuter des approches pour mettre en œuvre les modifications à la Loi qui sont envisagées